

Formation musicale (cours de base)

	Conditions d'admission :					
	- Avoir au minimum 6 ans au 31/12/2025 - Suivre au minimum 1 période de cours de 50 minutes par semaine en filière préparatoire, 2 périodes en filières de formation et de qualification, 5 périodes en filière de transition (ramenées à 2 périodes en plus de l'instrument ou du chant quand l'élève a terminé le T3 de formation musicale)					
	Préparatoires (P2)	Formation 1 (F1)	Formation 2 (F2)	Formation 3 (F3)	Formation 4 (F4)	Formation 5 (F5)
Mouscron-Centre Rue des Brasseurs 1B		A1. Lundi 16h10-17h50 (S. Vangeebergen cl.4) B1. Lundi et jeudi 17h00-17h50 C1. Mardi et vendredi 16h35-17h25 (C. Buron cl.3) D1. Mercredi 13h40-15h20 (C. Dernoncourt cl.1) E1. Mercredi 15h20-17h00 (C. Buron cl.3)	A2. Lundi et jeudi 16h10-17h00 (C. Buron cl.3) B2. Mardi et vendredi 17h00-17h50 (C. Dernoncourt cl.1) C2. Mercredi 17h00-18h40 (C. Buron cl.3) D2. Jeudi 16h10-17h50 (C. Dernoncourt cl.1)	A3. Lundi et jeudi 17h50-18h40 B3. Mardi et vendredi 17h25-18h15 C3. Mercredi 13h40-15h20 (C. Buron cl.3) D3. Samedi 10h45-12h25 (S. Vangeebergen cl.1)	A4. Lundi et jeudi 18h40-19h30 (C. Buron cl.3) B4. Mercredi 15h20-17h00 C4. Vendredi 17h50-19h30 (C. Dernoncourt cl.1)	A5. Mardi et vendredi 16h10-17h00 B5. Mercredi 17h00-18h40 (C. Dernoncourt cl.1)
Mouscron-CEE Rue Cotonnière		F1. Mercredi 12h20-14h00 (S. Motte)	E2. Mercredi 14h00-15h40 (S. Motte)	E3. Mercredi 15h40-17h20 (S. Motte)		
Mouscron-Collège Ste-Marie Rue de Tournai	A. Vendredi 14h40-15h30 (S. Motte)	G1. Vendredi 15h30-17h10 (S. Motte)				
Mouscron-Frères Maristes Rue des Etudiants		H1. Mardi et vendredi 15h30-16h20 (C. Buron)				
Dottignies-Ecole Communale Rue des Ecoles		I1. Mardi et vendredi 16h00-16h50 (S. Vangeebergen)	F2. Mardi et vendredi 16h50-17h40 (S. Vangeebergen)	F3. Mardi et vendredi 17h40-18h30 (S. Vangeebergen)	D4. Mardi et vendredi 18h30-19h20 (S. Vangeebergen)	
Herseaux-Ecole du Christ-Roi Rue Etienne Glorieux		J1. Mercredi 13h10-14h50 (S. Vangeebergen)	G2. Mercredi 14h50-16h30 (S. Vangeebergen)	G3. Mercredi 16h30-18h10 (S. Vangeebergen)		
Luignee-Ecole Saint-Charles Rue Curiale	B. Lundi et jeudi 15h35-16h00 (S. Motte)	K1. Lundi et jeudi 16h00-16h50 (S. Motte)	H2. Lundi et jeudi 16h50-17h40 (S. Motte)	H3. Lundi et jeudi 17h40-18h30 (S. Motte)	E4. Lundi et jeudi 18h30-19h20 (S. Motte)	

Formation musicale (cours de base)

Transition 1, 2 et 3 (T1-T2-T3)	
Accessible sur décision du conseil de classe d'admission 3 périodes de 50 minutes/ semaine	
Mouscron-Centre Rue des Brasseurs 1B	A. Mardi et vendredi 18h15-19h30 (C. Buron-cl.3)

Formation musicale (filière adulte)		
Avoir 13 ans au moins au 31/12/2024 2 périodes de 50 minutes/semaines		
Formation 1Ad. (F1Ad.)	Formation 2 Ad. (F2Ad.)	Formation 3 Ad. (F3Ad.)
L1. Mardi 17h50-19h30 (C. Dernoncourt-cl.1)	I2. Jeudi 17h50-19h30 (C. Dernoncourt-cl.1)	I3. Samedi 09h05-10h45 (S. Vangeebergen – cl.1)

Formation instrumentale et chant (1 période de 50 minutes/semaine)

Conditions d'admission :

- Être inscrit au cours de formation musicale (à partir de F1) ou avoir satisfait au cours de formation musicale en filière de qualification ou de transition
- En formation et en qualification : suivre au minimum 2 périodes de cours dans le domaine « Musique »
- En transition : suivre 5 périodes de cours dans le domaine musique ramenées à 2 périodes en plus de l'instrument ou du chant quand l'élève a terminé le T3 de formation musicale

Inscription : l'élève régulièrement inscrit au cours de Formation musicale (à partir de F1) **peut s'inscrire sur les listes d'attente** des cours suivants : PIANO (Centre, Luigne, Herseaux, Dottignies, Comines), GUITARE (Centre, Comines, l'Arche), FLÛTE TRAVERSIERE (Centre, Comines, l'Arche), CLARINETTE (Centre, Comines), SAXOPHONE (Centre, l'Arche, Comines), TROMBONE-TUBA (Centre), TROMPETTE (Comines, l'Arche), VIOLON (Centre), VIOLONCELLE (Centre), PERCUSSIONS (l'Arche), CHANT (Centre)

Réinscription : l'élève se réinscrit auprès des professeurs pour le 1^{er} septembre au plus tard.

Cours complémentaires (1 période de 50 minutes/semaine)

<u>Ensemble instrumental</u> Conditions d'admission : - Avoir au moins 10 ans sous avis du Conseil de classe - A partir de Formation 5 - Les chanteurs : à partir de la qualification - Cours obligatoire à partir de Transition 3 d'instrument A l'Arche-rue Achille Debacker 1 Jeudi 17h25-19h05 (P. Juanals Bermejo) Au Centre Horaire à déterminer auprès du professeur Samedi 12h25-13h15 (S. Vangeebergen-classe 1) Lundi – mardi – jeudi : 16h10-19h00 – classe 5 Vendredi : 16h10-19h00 – classe 4 et le samedi : 09h30-12h00 – classe 10 (L. Maertens)	<u>Chant choral</u> Conditions d'admission : - Être inscrit au cours de Formation musicale (à partir de F1) ou avoir terminé la filière de qualification ou de transition - Cours obligatoire pour les élèves inscrits au cours de Chant à partir de Formation 3 Groupe A (à partir de 14 ans) samedi 10h45-11h35 (classe 3) Groupe B (de 7 à 13 ans) samedi 11h35-12h25 (classe 3) <u>Histoire de la musique et audition commentée</u> Conditions d'admission : - Avoir 11 ans au moins au 31/12/2024 - Avoir terminé ou être inscrit au cours de Formation musicale Les élèves inscrits en filière de transition (instrument et chant) doivent, au cours du cycle, suivre avec fruit une année d'histoire de la musique et audition commentée Mercredi 19h00-19h55 (S. Vangeebergen-classe 10)	<u>Musique de chambre instrumentale</u> Conditions d'admission : - Avoir au moins 10 ans sous avis du Conseil de classe - A partir de Formation 5 - Les chanteurs : à partir de la qualification - Cours obligatoire à partir de Transition 3 d'instrument Horaire à déterminer auprès du professeur <u>Pour rencontrer le professeur :</u> Lundi 17h50-19h30 (S. Vangeebergen -classe 4) Jeudi 19h05-19h55 (P. Juanals Bermejo à L'Arche)
---	--	--